

TOURNAIRE SAS
Quartier du Plan
70 Route de La Paoute
06131 GRASSE



DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
Article R.181-13 et suivants du Code de l'environnement

PIECE JOINTE N°7 :

Note de présentation non technique du projet

Novembre 2023

NOTE DE PRESENTATION NON TECHNIQUE – HISTORIQUE DES EVOLUTIONS		
Version	Date	Nature de l'évolution / Modification
2	06/11/2023	Prise en compte des demandes émises par la DREAL (Courrier du 08/08/2023) et des préconisations du SDIS06 (Courrier du 10/03/2023) Actualisation du plan d'actions
1	10/02/2023	Version initiale Document déposé sur la plateforme GUNenv le 13/02/2023

Ce document a été réalisé avec le concours de la société :

DEKRA INDUSTRIAL
Bâtiment les Pléiades
417, route de la Farlède - RN 97
83 130 LA GARDE

Références internes DEKRA :

Affaire n°53711495

Affaire suivie par :

Christophe COLL
Ingénieur Environnement et Risques Industriels
christophe.coll@dekra.com
Tél : 06 14 57 48 33

Rédacteur de la pièce :

Christophe COLL / Astrid JACQUELINET
Ingénieurs Environnement et Risques Industriels
christophe.coll@dekra.com / astrid.jacquelinet@dekra.com
Tél : 06 14 57 48 33 / 06 25 16 50 40

Pour le compte de la société :

TOURNAIRE SAS
Quartier du Plan
70 Route de La Paoute
06131 GRASSE

Sous la responsabilité de :

Christelle BEAUDEQUIN / Emilie DROHE
Responsable Qualité Sécurité Environnement / Animatrice Qualité Sécurité Environnement
christelle.beaudequin@tournaire.fr / emilie.drohe@tournaire.fr
04 93 09 34 23

SOMMAIRE

<u>1</u>	<u>CONTEXTE ET MOTIVATION DU DOSSIER</u>	<u>4</u>
<u>2</u>	<u>PRÉSENTATION DE L'EXPLOITANT</u>	<u>4</u>
<u>3</u>	<u>LOCALISATION DU SITE</u>	<u>5</u>
<u>4</u>	<u>EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITÉ</u>	<u>5</u>
<u>5</u>	<u>ACTIVITÉS EXERCÉES SUR SITE</u>	<u>6</u>
5.1	DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES ACTIVITÉS EXERCÉES SUR SITE.....	6
5.2	CLASSEMENT DES ACTIVITÉS AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE.....	8
<u>6</u>	<u>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE D'INCIDENCE</u>	<u>9</u>
<u>7</u>	<u>RÉSUMÉ NON TECHNIQUE DE L'ÉTUDE DE DANGER</u>	<u>15</u>
7.1	POTENTIELS DE DANGERS.....	15
7.2	ACCIDENTOLOGIE.....	17
7.3	ANALYSE PRÉLIMINAIRE DES RISQUES.....	17
7.4	ETUDE DÉTAILLÉE DES RISQUES.....	18
7.5	MESURES DE PRÉVENTION, D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ.....	24
<u>8</u>	<u>PLANIFICATION DES ACTIONS PROJETÉES À L'ISSUE DES ÉTUDES</u>	<u>25</u>

1 CONTEXTE ET MOTIVATION DU DOSSIER

La société TOURNAIRE SAS exploite une installation de fabrication d'équipements et de contenants légers, exploitation régulièrement autorisée l'arrêté préfectoral n°12827 du 23 décembre 2005, modifié et complété par plusieurs arrêtés préfectoraux complémentaires

Suite à différentes évolutions survenues et projetées sur site (rachat d'un bâtiment précédemment exploité par la société CANAVESE, séparation et départ de l'activité Equipements, augmentation régulière de la consommation en solvants), l'inspection des installations classées a sollicité la mise à jour du dossier de demande d'autorisation d'exploiter.

Le présent document constitue **la note de présentation non technique du projet intégrant également les résumés non techniques de l'étude d'incidence et de l'étude de dangers.**

2 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT

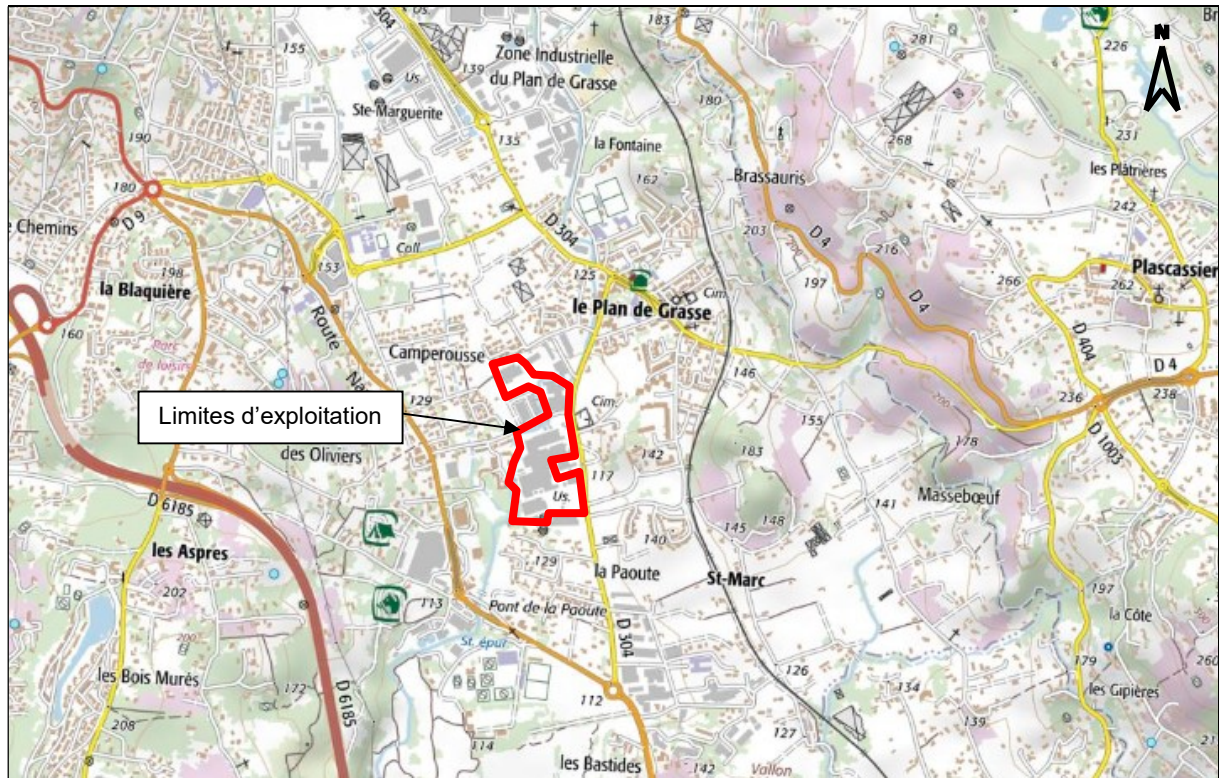
- Raison Sociale : TOURNAIRE SAS
- Forme juridique : Société par Actions Simplifiées
- Adresse : 70, route de la Paoute – Le Plan
- Complément d'adresse : CS 71004
- Code postal et commune : 06131 GRASSE CEDEX
- Numéro de téléphone : 04 93 09 34 34
- N° TVA : FR37 415 550 110
- SIREN / SIRET : 415 550 110 / 415 550 110 00019
- Code NAF/APE : 2592Z (Fabrication d'emballages métalliques légers)

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Vincent MONZIOLS - Président

3 LOCALISATION DU SITE

Les installations sont localisées en zone industrielle du Plan de Grasse, sur la commune de Grasse (département des Alpes-Maritimes)



GEOPORTAIL®

4 EFFECTIF ET RYTHME D'ACTIVITE

Le site compte un effectif de **259 personnes titulaires** (à fin décembre 2022), réparties de la manière suivante :

Production (dont logistique)	:	115
Services administratifs, techniques et supports	:	96
Maintenance	:	22
Autres services (Mécanique, Qualité produits)	:	26

Les horaires d'activités de l'établissement sont :

- Pour le personnel de production :
 - o Horaires du 1 x 8 à 3 x 8 heures, du lundi au vendredi
 - o 2 postes le week-end pour la partie Aluminium, également en fonction de la charge
- Pour le service maintenance : Equipes 2 x 8 h du lundi au vendredi + postes le week-end
- Pour les services administratifs, techniques et supports : en journée de 7 h 30 à 15 h 45 du lundi au vendredi.

5 ACTIVITES EXERCEES SUR SITE

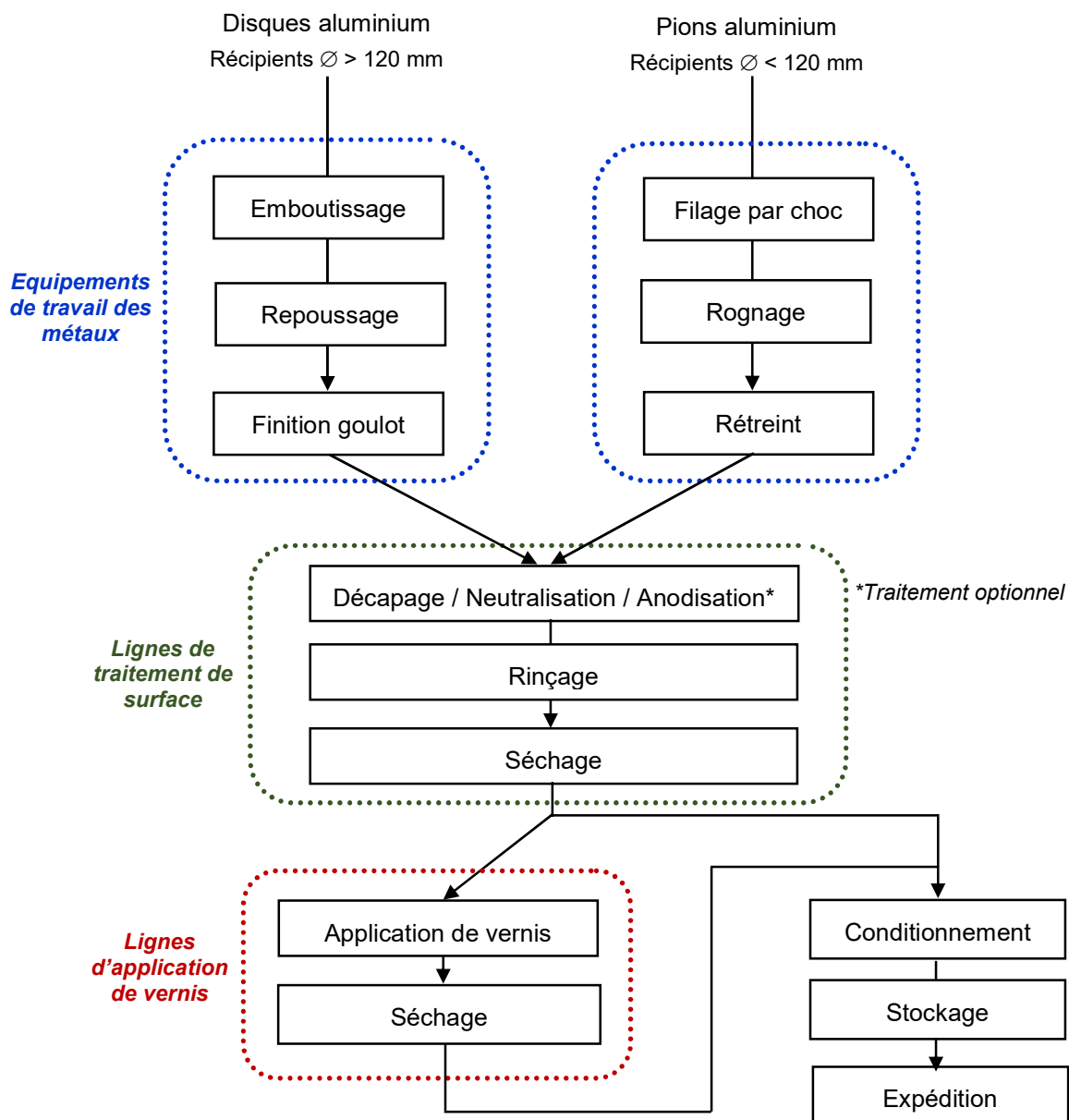
5.1 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES ACTIVITES EXERCEES SUR SITE

Historiquement, le site TOURNAIRE accueillait deux activités distinctes :

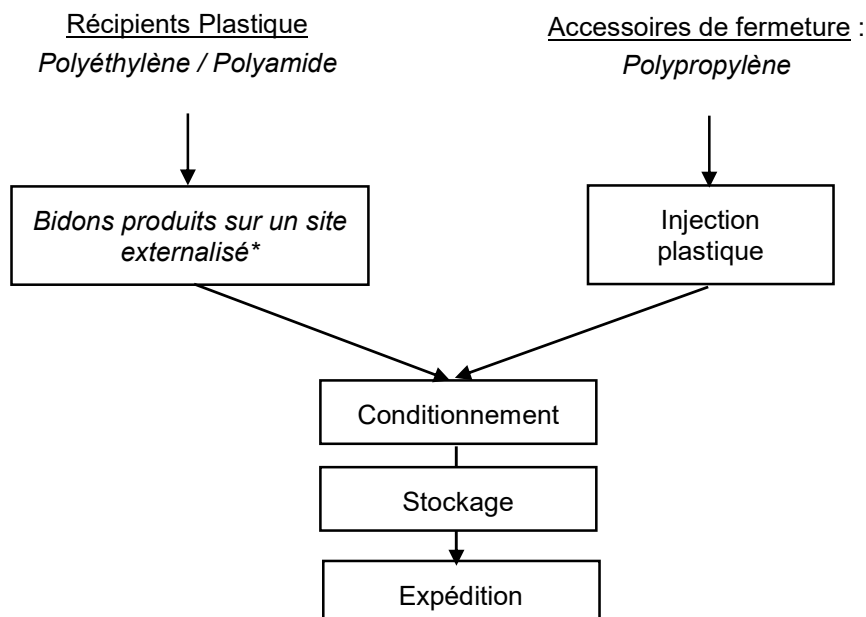
- La fabrication d'équipements inox (division Equipement).
- La fabrication de récipients monoblocs en aluminium et en plastique (division Emballage).

Au 1er janvier 2020 la division Equipement est devenue une filiale du groupe TOURNAIRE nommée TOURNAIRE Equipement. Depuis le 1er juillet 2021 cette filiale a été cédée au groupe ADF. Les activités de cette ancienne division et filiale ont quitté le site depuis le mois d'août 2023.

La fabrication de récipients en aluminium (Activité aluminium) est schématisé ci-dessous :



La fabrication de récipients en plastique (Activité plastique) est schématisée ci-dessous :



***NOTA** : Les activités de coextrusion et soufflage pour la production des récipients en plastique ne sont plus réalisées sur le site de Grasse depuis le mois de juin 2023

Ces lignes de fabrication d'emballage en aluminium et plastique nécessitent le recours à des installations annexes, parmi lesquelles :

- Un circuit de refroidissement par dispersion d'eau dans un flux d'air (IRDEFA) et des groupes de refroidissement.
- Des réservoirs aériens de stockage de gaz sous pression (Oxygène et propane).
- Des compresseurs et centrales de traitement de l'air, pour la distribution d'air comprimé sur le site.
- Des postes de charge de batteries.
- Une station interne de traitement des eaux usées industrielles.

5.2 CLASSEMENT DES ACTIVITES AU TITRE DE LA NOMENCLATURE DES ICPE

La situation projetée des installations, vis-à-vis de la nomenclature des ICPE sera la suivante :

Rubrique ICPE	Niveau d'activité	Niveau de classement
2565-2 - Traitement de surfaces (métaux, matières plastiques, semi-conducteurs, etc.) par voie électrolytique ou chimique	Volume des bains 29,12 m³	E
2560 - Travail mécanique des métaux et alliages	Puissance installée 2 000 kW	E
2940 – Application de vernis par pulvérisation	Quantité maximale 150 kg/j	E
1185-2 – Emploi de gaz à effet de serre fluorés dans des équipements climatiques et frigorifiques	Quantité présente > 300 kg	DC
2564-2 - Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques (Procédé sous vide)	Volume mis en œuvre 800 litres	DC
2921 - Refroidissement évaporatif par dispersion d'eau dans un flux d'air généré par ventilation mécanique ou naturelle	Puissance évacuée 700 kW	DC
4130-2 – Substances et mélanges liquides de Toxicité aiguë de catégorie 3 pour les voies d'exposition par inhalation.	Quantité totale 2,6 t	DC
4725 - Oxygène	Quantité totale 3,7 t	DC
1978-4 – Activité de nettoyage de surface mettant en œuvre des solvants organiques halogénés	Consommation de PCE 1,8 t/an	D
1978-8 – Activité d'application de vernis par pulvérisation (revêtement interne et/ou externe de bidons aluminium)	Consommation de vernis 10,6 t/an	D
2661-1 – Transformation de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) par des procédés exigeant des conditions particulières de température ou de pression (extrusion, injection, moulage, segmentation à chaud, vulcanisation, etc.)	Quantité susceptible d'être traitée 4 t/j	D
2662 – Stockage de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Volume stocké 480 m³	D
2663-2 – Stockage de produits dont 50 % au moins de la masse totale unitaire est composée de polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques)	Volume stocké 3 060 m³	D
2925-1 - Accumulateurs électriques (ateliers de charge d'). Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant > à 50 kW	Puissance installée 100 kW	D
Autres rubriques visées mais n'atteignant pas le seuil de classement : 1630 / 3260 / 4331 / 4511	/	NC

6 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'INCIDENCE

L'étude d'incidence menée dans le cadre du présent dossier de demande d'autorisation est résumée dans les tableaux pages suivantes :

Thème	Etat initial	Incidence	Mesures (Prévention, suppression, réduction ou compensation)
Ressource en eau	<p>L'alimentation en eau sur site est assurée en totalité par le réseau de distribution d'eau potable communal.</p> <p>Aucun prélèvement dans les eaux souterraines (forage), ni dans les eaux de surfaces n'est réalisé sur site.</p> <p>Les installations de prélèvement d'eau dans le réseau public sont munies de dispositifs de mesure totalisateurs de la quantité d'eau prélevée. Ces mesures sont régulièrement relevées et le résultat est enregistré et tenu à la disposition de l'inspection des installations classées.</p> <p>Des systèmes de disconnection équipent le raccordement au réseau public de distribution d'eau potable, en application du code de la santé publique. Ces disconnecteurs permettent d'éviter en toute circonstance le retour d'eau pouvant être polluée. Ces équipements sont régulièrement contrôlés.</p>	<p>La consommation d'eau de ville du site s'établit en moyenne autour de 200 m³/j, avec une consommation annuelle < 80 000 m³/an conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation actuellement applicable</p> <p>Le bassin versant la Siagne ne se situe pas dans une zone de répartition des eaux (ZRE) dans lesquelles des mesures permanentes de répartition quantitative sont instituées au titre de l'article L. 211-2 du code de l'environnement</p>	<p>Déploiement d'un réseau de compteurs de proximité sur les différentes zones de consommation d'eau sur le site, afin de piloter les consommations des procédés et identifier les éventuelles fuites ou anomalies de consommation de la ressource.</p> <p>Suivi du ratio spécifique de rejets des activités de traitement de surfaces, principales sources de consommation d'eau sur le site (Consommation spécifique globale maintenue < 8 l/m²/fonction de rinçage)</p> <p>Refroidissement des machines de production par un circuit de refroidissement équipé d'une tour aéroréfrigérante, avec maintien d'un rapport de concentration de l'ordre de 2,4 permettant de limiter les purges de déconcentration, tout en assurant une maîtrise des risques d'entartrage du circuit et d'agressivité des effluents.</p> <p>Projet de recyclage des eaux traitées dans la STEP interne – Mise en place d'une unité pilote au cours de l'année 2024</p>

Thème	Etat initial	Incidence	Mesures (Prévention, suppression, réduction ou compensation)
Eaux superficielles	<p>Cours d'eau La Mourachonne bordant le site à l'ouest (affluent rive gauche de la Siagne) Territoire couvert par le SAGE de la Siagne</p>	<p>Aucun rejet direct d'eaux potentiellement souillées vers le milieu naturel La collecte des eaux sur site est assurée par le biais d'un réseau séparatif, distinguant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les eaux usées domestiques (sanitaires). - Les eaux usées industrielles - Les eaux pluviales <p>Au cours de l'année 2022, l'auto surveillance des rejets industriels a mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dépassements récurrents de la température des effluents rejetés (> 30°C) - Dépassements des valeurs limites de concentration en matières en suspension (> 50 mg/l) et en Aluminium (> 5 mg/l) 	<p>Effluents industriels traités par une STEP interne puis rejetés vers la filière industrielle de la STEP communale de la Paoute (Convention Spéciale de déversement) Depuis le 10/09/2023, les eaux traitées sont refroidies avant rejet au réseau d'assainissement industriel urbain (T° des rejets < 30°C) Projet de recyclage des eaux traitées – Mise en place d'une unité pilote au cours de l'année 2024.</p> <p>Eaux usées domestiques collectées et traitées par la STEP communale de la Paoute</p> <p>Eaux pluviales ruisselant sur les voiries et parkings, traitées via 5 séparateurs à hydrocarbures</p>
Sols et eaux souterraines	<p>La commune de Grasse est située à la jonction d'une dépression triasique du domaine provençal et des chevauchements subalpins associés à la nappe de Castellane.</p> <p>Le site est localisé sur des alluvions récentes de fond de vallée (Fz), impliquant la perméabilité du sous-sol au droit du site</p> <p>Usage considéré comme sensible des eaux souterraines à l'aval hydrogéologique (Présence d'un forage dont l'usage n'est pas spécifié dans la BSS)</p>	<p>Les diagnostics de pollution des sols menés sur le site ont mis en évidence quelques impacts, ne nécessitant aucune mesure de gestion à court ou à long terme</p> <p>Cependant, dans la continuité de ces investigations et compte tenu du contexte il est préconisé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réaliser des investigations complémentaires dans les zones précédemment mentionnées, afin de circonscrire les impacts identifiés. ➤ Mettre en place des piézomètres et assurer des prélèvements analytiques périodiques des eaux souterraines, afin de vérifier l'absence de transferts vers la nappe – <i>Mesure projetée au cours de l'année 2023</i> 	<p>Equipements de production (Machines-outils, machines à laver, lignes d'application de vernis) positionnés à l'intérieur des ateliers sur dalle béton / Presses sur fosse de rétention</p> <p>Contrôle annuel d'étanchéité des réseaux de transfert des effluents des ateliers à la STEP interne</p> <p>Stockage de produits et réactifs en réservoir double enveloppe ou sur rétention</p> <p>Déchets dangereux solides ou pâteux stockés dans des caisses en plastiques dans une zone protégée des eaux de pluie / Fûts d'huiles usagées sur rétention</p>

Thème	Etat initial	Incidence	Mesures (Prévention, suppression, réduction ou compensation)
Air / Odeurs	<p>Secteur géographique sensible à la pollution liée au trafic routier et au chauffage domestique</p> <p>Zone couverte par un Plan de Protection de l'Atmosphère, ne visant pas spécifiquement les activités exercées sur site</p> <p>Zone d'étude à plus de 1 km au sud d'installations de production de matières premières pour la parfumerie et les arômes</p>	<p>Les rejets atmosphériques liés aux activités exercées sur site sont listés ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Emissions des activités de traitement de surface : Vapeurs alcalines ou acides issues des bains de traitement, (décapage, neutralisation et anodisation de l'aluminium) - Emissions des Composés Organiques Volatils issus des fractions solvantées des produits employés lors de l'application de vernis sur les pièces aluminium. - Emissions liées à l'activité de dégraissage au perchloréthylène : Machine fermée avec procédé sous vide - Emissions liées au trafic routier (livraison / expédition) 	<p>Mise en œuvre d'un procédé de dégraissage au perchloréthylène sous vide permettant le recyclage et supprimant les rejets</p> <p>Contrôle périodique des rejets atmosphériques provenant de l'extraction des lignes de traitement de surface</p> <p>Contrôle des taux de combustion et rendements des brûleurs au gaz équipant les lignes de traitement de surface (Chauffage de bains) et d'application de vernis (Fours de cuisson et séchage)</p> <p>Les émissions de COV sont suivies au travers d'un Schéma de Maitrise des Emissions, assorti d'un plan de gestion annuel simplifié</p>
Infrastructures de transports	<p>Les terrains, exploités par la société TOURNAIRE SAS, sont bordés à l'est par la route de la Paoute (RD 304) reliant la commune de Mouans-Sartoux au Plan de Grasse et à la zone industrielle de Sainte Marguerite. Cette configuration implique un flux important de circulation sur cet axe routier, notamment aux heures de pointe</p>	<p>L'incidence du trafic induit par la société TOURNAIRE SAS est faible sur le trafic local</p>	<p>Trafic de PL limité en moyenne à 15/20 camions par jour</p> <p>Circulation sur site soumise à un plan de circulation avec vitesse limitée</p> <p>Trajet domicile-travail des VL du personnel (stationnés sur les parkings du site à l'est)</p>

Thème	Etat initial	Incidence	Mesures (Prévention, suppression, réduction ou compensation)
<p style="text-align: center;">Bruit</p>	<p>Environnement sonore fortement impacté par le trafic routier des voies de circulation : RD304 (Route de la Paoute) et D6185 (pénétrante Cannes-Grasse).</p> <p>Proximité de voisinage sensible aux nuisances sonores de l'activité du site (ZER de l'autre côté du vallon de la Mourachonne)</p>	<p>Les principales sources de bruit engendrées sur site sont les suivantes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les presses et équipements de travail mécanique des métaux. ▪ Les lignes de traitement de surfaces du fait du déplacement des pièces en aluminium par convoyeurs et des moteurs assurant l'extraction d'air. ▪ Les activités d'application de peintures : Cabine de préparation et pulvérisation, convoyeurs, fours de séchage et ventilations associées ▪ Les groupes de refroidissement, compresseurs et centrales de traitement de l'air ▪ La tour aéroréfrigérante équipant le circuit de refroidissement ▪ La circulation de véhicule sur site (poids lourds, véhicules légers et chariots élévateurs) <p>Ces émissions sonores peuvent intervenir pendant les périodes d'exploitation du site (jour et nuit).</p> <p>Sur la base des résultats des dernières campagnes de mesure acoustiques (menées en 2022), il apparaît que les activités de TOURNAIRE SAS induisent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des niveaux de bruit en limite de propriété conformes aux prescriptions réglementaires en période diurne et nocturne - Des émergences supérieures au seuil réglementaire admissible sur les points positionnés à l'ouest du site existant (Face aux habitations situées en rive droite du vallon de la Mourachonne) ainsi qu'au nord-est du bâtiment B18. <p>Ces écarts s'expliquent notamment par la proximité des habitations (Zones à émergences réglementées) avec les activités exercées sur le site I (quelques dizaines de mètres).</p>	<p><u>Mesures organisationnelles</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien des portes des ateliers fermées, face aux zones résidentielles - Aménagement des horaires pour limiter les incidences en période nocturne <p><u>Mesures techniques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintenance et entretien des équipements production et annexes - Positionnement de la tour aéroréfrigérante derrière le bâtiment B16 <p>Suite aux dernières études acoustiques menées au cours du mois de mars 2023, spécifiquement au droit des zones résidentielles impactées, la société TOURNAIRE poursuivra les actions de réduction des nuisances acoustiques en ciblant les principaux équipements responsables des émergences sonores.</p>

Thème	Etat initial	Incidence	Mesures (Prévention, suppression, réduction ou compensation)
Déchets	<p>-</p>	<p>Les activités exercées sur site sont à l'origine de la production de différentes catégories de déchets :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Déchets non dangereux : Rebut de fabrication en Aluminium, boues d'hydroxyde d'aluminium (BHA), palettes en bois, DIB divers, cartons, métaux ferreux, films plastique rebuts plastique... ➤ Déchets dangereux : huiles usagées, eaux et boues hydrocarburées, solvants usagés, DEEE, eaux de chimie, emballages souillés... 	<p>Déchets liquides stockés sur rétention</p> <p>Déchets ferreux, non ferreux, Bois, DIB divers et DEEE stockés dans des bennes spécifiques à l'abri des eaux pluviales</p> <p>Cartons et plastiques compactés et stockés en balle, par le biais des 3 compacteurs répartis sur site</p> <p>Collecte et tri des différents types de déchets pour permettre leur reprise sélective et leur traitement par une filière adaptée</p> <p>Ensemble des opérations (de la production jusqu'à l'élimination) tracée sur un registre de suivi de déchets</p>
Paysage et patrimoine culturel	<p>Aucun site monument historique classé, site inscrit, ni archéologique n'est recensé à proximité du site.</p> <p>Site situé en zone d'urbanisme UGi : Zone urbaine destinée à l'industrie.</p> <p>Malgré la vocation industrielle de la zone d'activité de la Paoute et de l'implantation historique du site à l'extérieur des zones urbanisées, des quartiers résidentiels sont aujourd'hui présents à proximité directe, sur la rive droite du vallon de la Mourachonne</p>	<p>L'esthétique du site est compatible avec la destination de la zone.</p> <p>L'objet du présent dossier ne concerne pas la construction de nouvelles installations</p>	<p>Sans objet</p>

Thème	Etat initial	Incidence	Mesures (Prévention, suppression, réduction ou compensation)
Patrimoine naturel et biodiversité	<p>Le site est hors de tout périmètre de zones naturelles protégées : ZNIEFF, NATURA 2000, parc naturel, zones protégées, réserve naturelle.</p> <p>La ZNIEFF la plus proche est positionnée à plus de 1 km des limites d'exploitation, mais potentiellement à l'aval hydraulique</p>	<p>Aucune incidence des activités exercées sur site sur ces milieux naturels du fait de l'absence de voie de transfert entre les activités du site et ces zones protégées (aucun rejet direct d'effluent potentiellement souillé)</p>	<p>Cf. les mesures décrites précédemment pour maîtriser les incidences sur les eaux superficielles</p>
Voisinage : Santé des populations	<p>Le voisinage du site se compose :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De zones d'activités commerciales et tertiaires au nord - D'une société d'import/export, d'un cimetière, et d'habitations individuelles distantes de plusieurs dizaines de mètres à l'est. - D'un complexe automobile (garage, contrôle technique, réparation de bris de glace), et d'habitations individuelles au sud - De nombreuses habitations concentrées sur la rive droite du vallon de la Mourachonne (Domaine de Camperousse) à proximité immédiate des activités. 	<p>Compte tenu de l'ensemble des mesures mise en place sur le site, les activités exercées ne sont pas susceptibles d'affecter la santé des populations voisines</p>	<p>Les mesures mises en place pour réduire les effets sur la santé sont identiques à celles visant à réduire les incidences des activités du site notamment celles visant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - À protéger les eaux superficielles et les eaux souterraines, - à limiter les incidences sur la qualité de l'air ambiant.

7 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

L'étude de dangers a été menée en s'appuyant sur une démarche progressive et structurée en plusieurs étapes. Ces différentes phases d'étude, ainsi que les principaux résultats qui en ont découlé, sont résumés ci-dessous.

7.1 POTENTIELS DE DANGERS

Les **potentiels de danger identifiés sur site**, sont principalement liés :

- ❖ A la **nature et aux conditions de stockage des matières premières et produits finis** :

Source du danger	Potentils de dangers
Matières combustibles (Plastique) Matières combustibles utilisées pour le conditionnement (bois, cartons et/ou plastique d'emballage)	Incendie

- ❖ Aux **procédés de transformation de matières premières** :

Source du danger	Potentils de dangers
<u>Pour l'emballage aluminium</u> : Machines de travail de l'aluminium Produits corrosifs mis en œuvre Décapage à la soude pouvant dégager de l'hydrogène (gaz inflammable)	Blessures sur opérateurs Corrosion Explosion (formation potentielle d'une atmosphère explosive)
<u>Pour l'emballage plastique</u> : Matières transformées combustibles (le plastique)	Incendie

- ❖ Aux **produits mis en œuvre** :

Nature des produits	Potentils de dangers
Composants des bains de traitement de surface : Lessive de soude, Acide phosphorique, Acide nitrique, Acide sulfurique / Réactifs mis en œuvre au niveau de la station de traitement	Produits corrosifs L'acide nitrique est de plus un produit comburant (aggrave un incendie) et toxique par inhalation.
Perchloréthylène , mis en œuvre en circuit fermé	CMR : Cancérogène, Mutagène, Toxique pour la Reproduction Dangereux pour l'environnement
Vernis et solvants pour l'application interne de vernis et le laquage extérieur.	Inflammable Irritant CMR Dangereux pour l'environnement
Huiles hydrauliques	Pas de danger spécifique

❖ Aux **équipements et utilités nécessaires à la production** :

Source du danger	Potentiels de dangers
Circuit de refroidissement des équipements de travail mécanique des métaux,	Risque sanitaire (légionellose)
Réseau d'air comprimé	Surpression
Cuves de stockage de gaz liquéfiés sous pression : Propane, Oxygène	Surpression BLEVE ⁽¹⁾ pour la cuve de propane
Station de traitement des effluents	Perte de confinement ou incompatibilités des produits réactifs mis en œuvre
Pomperie incendie (réservoirs d'eau associés) et réserve de fioul pour alimenter les pompes	Incendie

⁽¹⁾ BLEVE : vaporisation violente à caractère explosif consécutive à la rupture d'un réservoir

❖ Aux **mouvements de véhicules sur site** (camions de livraison/ expédition, engins internes) :

Source du danger	Potentiels de dangers
Réception matières premières Expédition produits finis	Accidents de la circulation
Chariots élévateurs Charge des batteries des chariots pouvant dégager de l'hydrogène (gaz inflammable)	Accidents de la circulation Explosion (formation potentielle d'une atmosphère explosive)

❖ A la **gestion de déchets** générés par l'activité :

Source du danger	Potentiels de dangers
Stockage de déchets combustibles (palettes usagées, cartons et déchets en mélange)	Incendie
Stockage de déchets dangereux liquides (bains usés, huiles usagées, peintures et solvants usés)	Pollution de l'environnement (en cas de perte de confinement)

7.2 ACCIDENTOLOGIE

Les accidents survenus sur des installations analogues à celles présentes sur le site **TOURNAIRE** ont été analysés, à savoir :

- Le traitement de surface ;
- Le travail mécanique des métaux ;
- Les activités d'application de peintures, vernis, colles ;
- La transformation et le stockage de matières plastiques.

Cette analyse a permis de mettre en évidence de façon générale les événements accidentels suivants :

- L'incendie suite à l'inflammation des combustibles présents dans les activités.
- Des rejets de substances dangereuses dans l'environnement : lié au dégagement des fumées toxiques lors de l'incendie ou lié à un déversement accidentel de produit dangereux. La pollution des milieux (de l'air, des sols et des eaux) est souvent en jeu.

7.3 ANALYSE PRELIMINAIRE DES RISQUES

L'analyse des situations dangereuses a été réalisée pour l'ensemble des installations du site, à partir de la caractérisation des potentiels de dangers et de l'analyse du retour d'expérience précédentes.

En synthèse, l'**analyse préliminaire des risques** a permis d'identifier **les scénarios d'accidents** suivants :

Système	Scénario accidentel envisagé conduisant aux phénomènes dangereux	Numérotation de scénarios
Bâtiment B4 Activité « plastique » Zone de stockage	Incendie du stock de matières premières et produits finis	SC1
Activité « plastique » Silos de stockage granulés en polypropylène	Incendie des silos de stockage de granulés en polypropylène	SC2
Bâtiment B5/B7 Logistique – Zones de stockage	Incendie du stock de matières premières et produits finis	SC3
Zones B4/B5/B7 + Silos Activité« plastique » et Logistique	Incendie généralisé	SC4
Bâtiment B8 Logistique - Zone de stockage	Incendie du stock de produits finis stockés sur des palettes en bois (bidons plastiques et aluminium)	SC5
Bâtiment B9 Logistique - Zone de stockage	Incendie du stock de produits finis stockés sur des palettes en bois (bidons aluminium)	SC6
Utilités – Réservoir de Propane	BLEVE suite à Surpression ou rupture du réservoir	SC7-1 SC7-2
Utilités – Réservoir d'Oxygène	Surpression / Rupture du réservoir	SC8

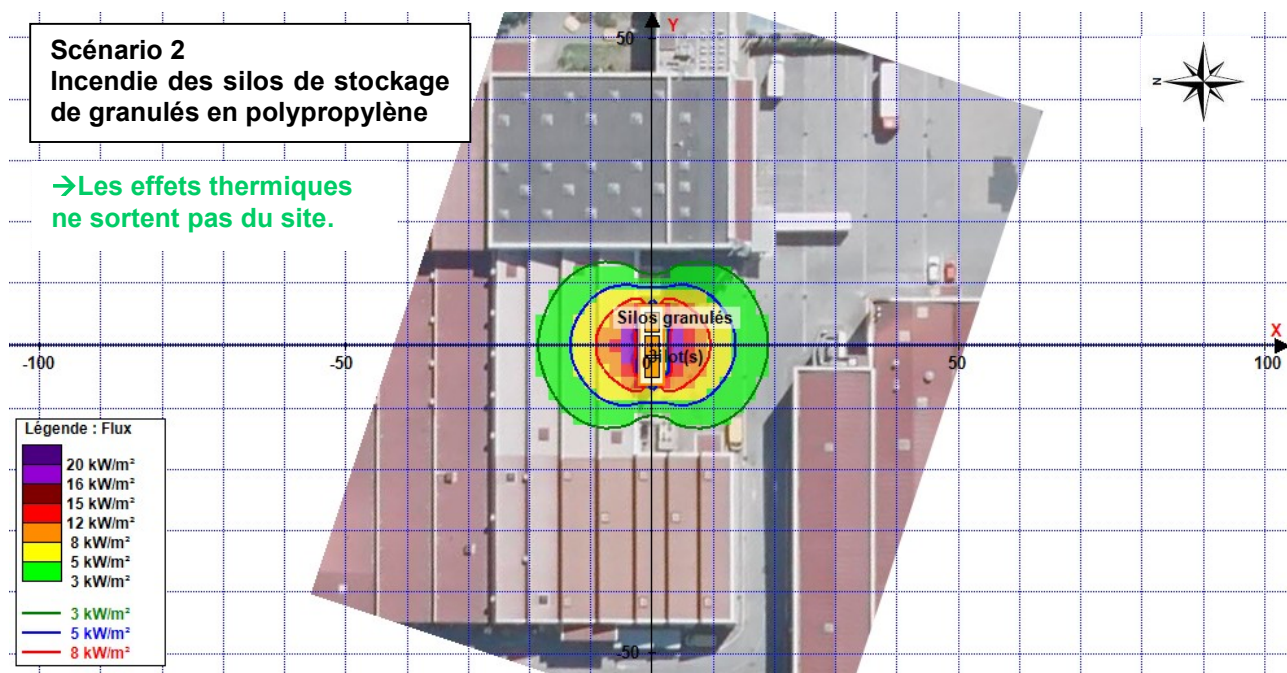
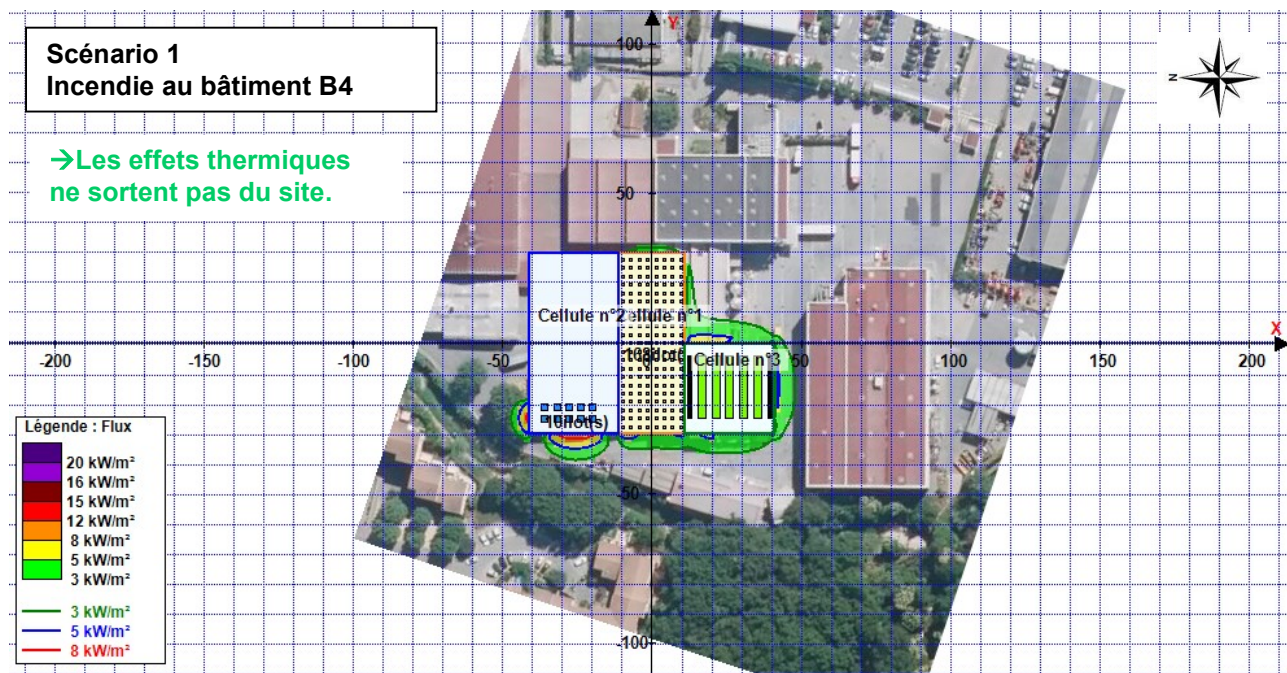
7.4 ETUDE DETAILLEE DES RISQUES

Dans un premier temps, la modélisation des phénomènes dangereux (avec des logiciels reconnus dans la profession) a été réalisée afin de quantifier :

- Les effets thermiques liés aux incendies ;
- Les effets toxiques liés à la dispersion des fumées de combustion de l'incendie majorant ;
- Les effets de surpression liés aux éclatements des cuves de stockage sous pression ;
- Les effets thermiques et de surpression du BLEVE de la cuve de propane.

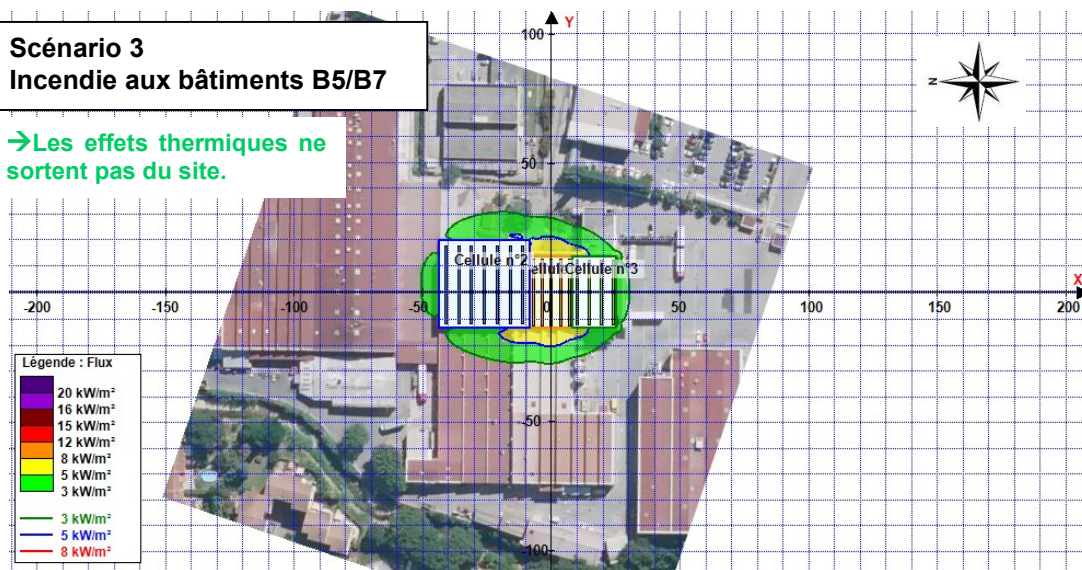
Les cartographies des effets sont reportées ci-dessous.

Le caractère « sortant du site » ou « ne sortant pas du site » des effets est précisé.



Scénario 3
Incendie aux bâtiments B5/B7

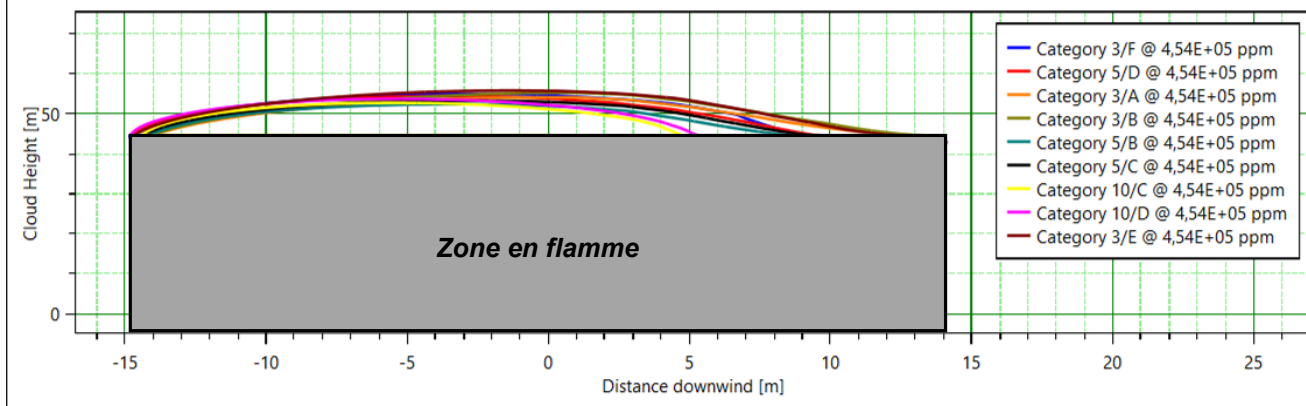
→ Les effets thermiques ne sortent pas du site.



Scénario 4
Incendie généralisé aux zones B4/B5/B7 + silos (cas majorant)

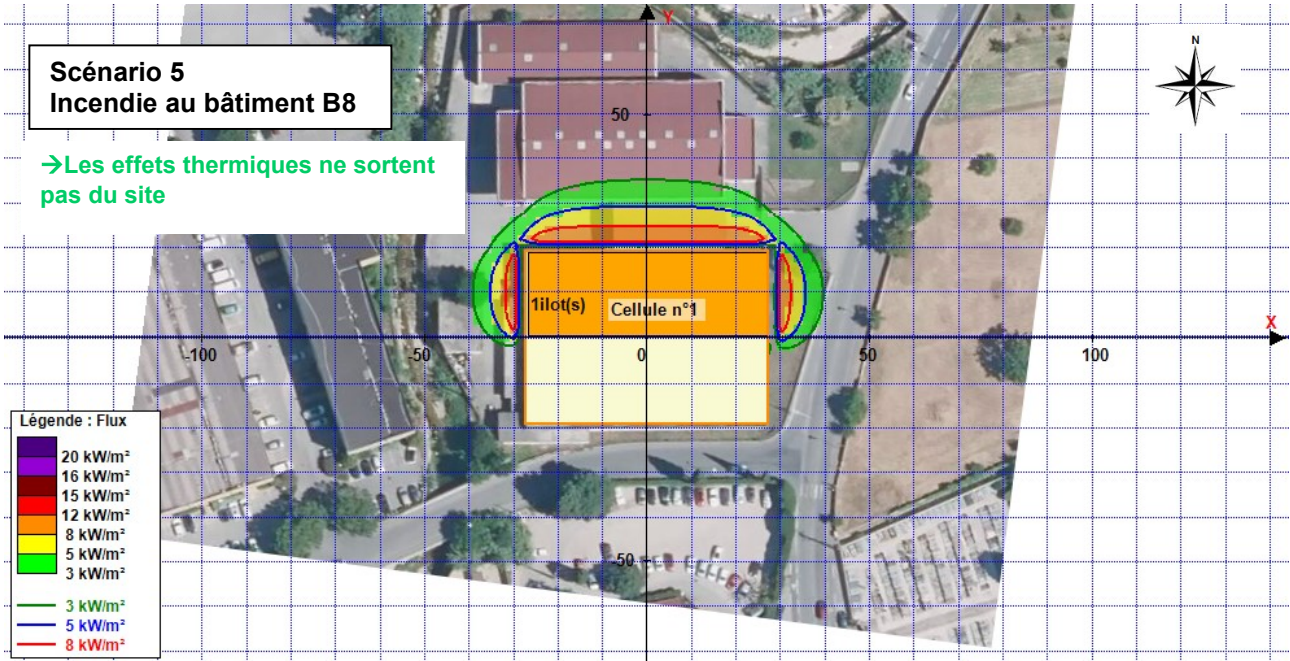
→ Les effets thermiques ne sortent pas du site (par superposition des cartes précédentes)

→ Les effets toxiques ne sortent pas du site
Cf. vue ci-dessous



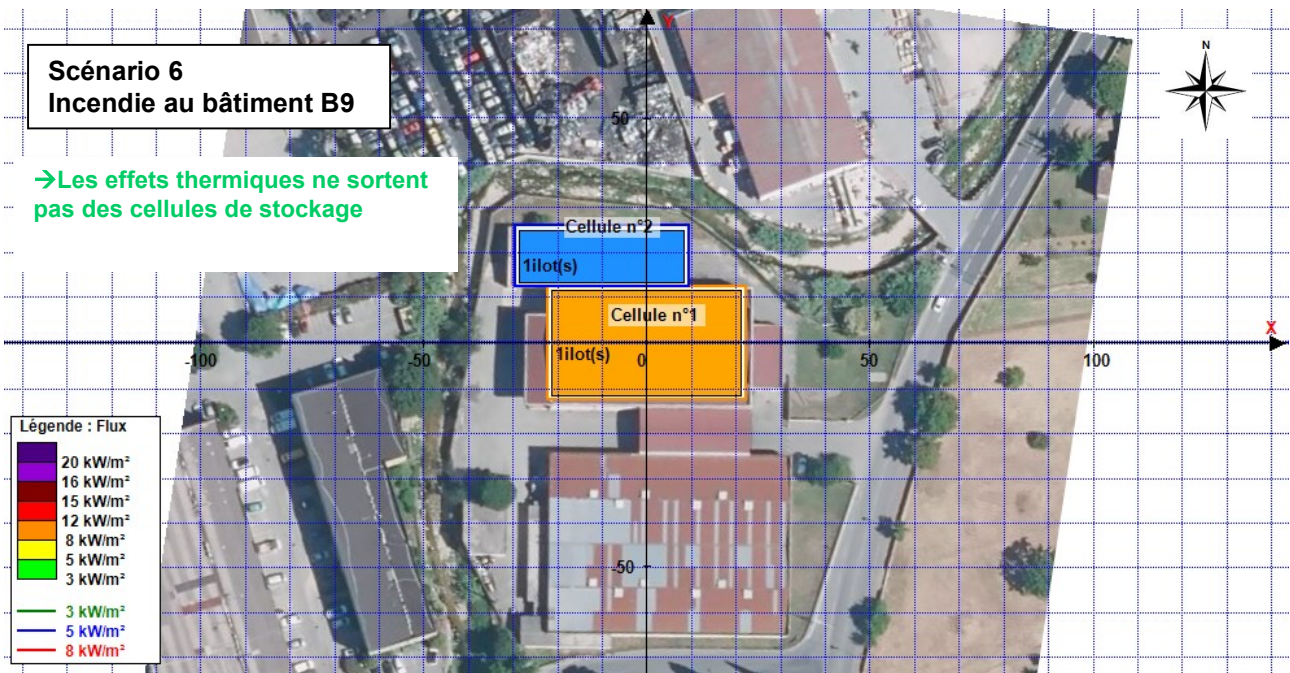
**Scénario 5
Incendie au bâtiment B8**

→ Les effets thermiques ne sortent pas du site



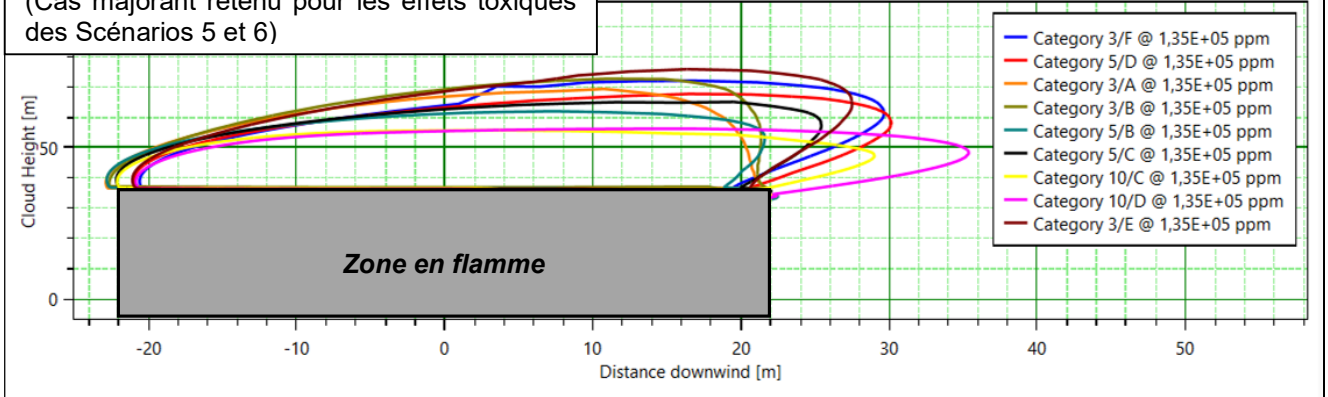
**Scénario 6
Incendie au bâtiment B9**

→ Les effets thermiques ne sortent pas des cellules de stockage



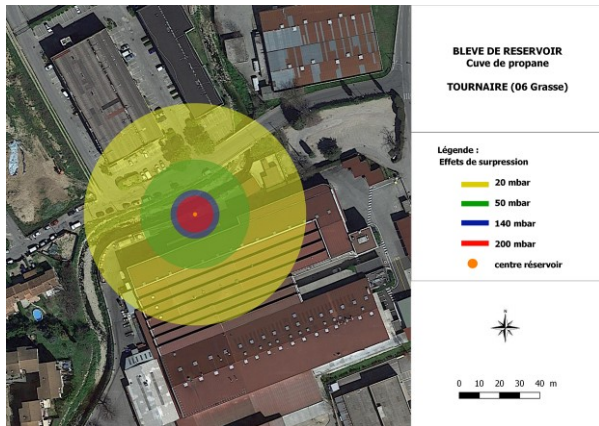
Dispersion de fumées toxiques suite l'incendie généralisé du bâtiment B8
(Cas majorant retenu pour les effets toxiques des Scénarios 5 et 6)

→ Les effets toxiques ne sortent pas du site
Cf. vue ci-dessous



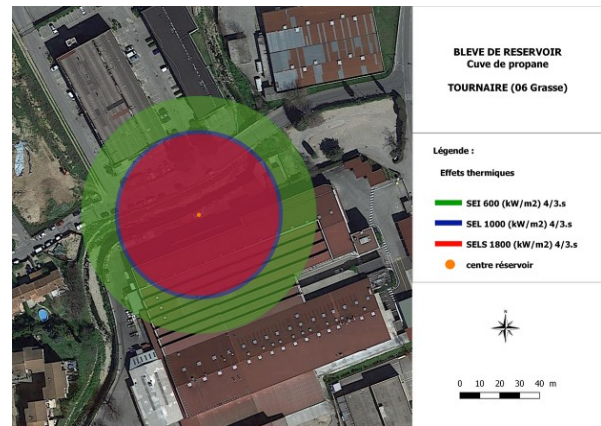
Scénario 7-1 – BLEVE de la cuve propane

→ Les effets de surpression sortent du site.



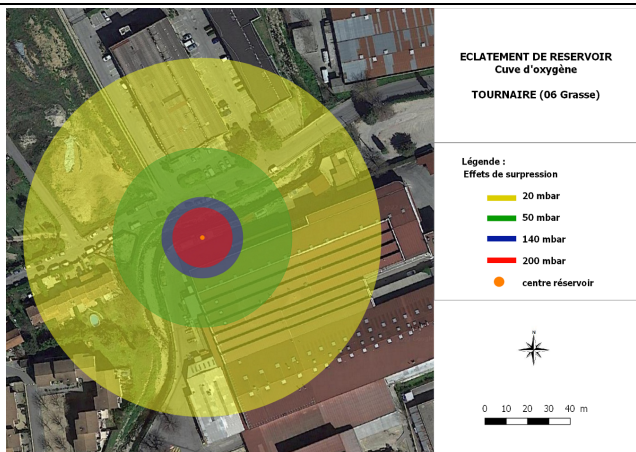
Scénario 7-1 – BLEVE de la cuve de propane

→ Les effets thermiques sortent du site .



Scénario 8 – Eclatement de la cuve oxygène

→ Les effets de surpression sortent du site



Conclusion de l'évaluation de l'intensité des effets :

Les phénomènes dangereux ayant des effets à l'extérieur du site sont :

- Le BLEVE de la cuve de propane – Effets thermiques et de surpression (**Scenario 7-1**)
- Les éclatements de cuves de stockage de gaz liquéfiés – Effets de surpression : Propane (**Scénario 7-2**), Oxygène (**Scénario 8**)

Dans un second temps, **l'analyse détaillée des risques se poursuit** pour ces phénomènes dangereux, avec l'évaluation de :

- La **gravité des conséquences** selon l'échelle réglementaire comportant 5 niveaux :

MODERE	SERIEUX	IMPORTANT	CATASTROPHIQUE	DESASTREUX
1	2	3	4	5

Les personnes potentiellement exposées aux effets ont été comptabilisées pour l'évaluation de la gravité. **Les enjeux concernés** sont :

- Le **Chemin de Camperousse** (longeant le vallon sur une partie et desservant les habitations plus à l'Ouest), correspondant à une voie de circulation automobile ;
- La **Zone d'activités au Nord**, enclavée entre le site existant et la dernière extension du site : elle comprend une aire extérieure avec parking et des bâtiments accueillant les salariés des entreprises.
- Le **terrain non aménagé (au Nord-Ouest)** du site : correspondant à un « terrain non aménagé et très peu fréquenté ».

- La **probabilité d'occurrence** selon l'échelle réglementaire comportant 5 niveaux :

E	D	C	B	A
« évènement possible mais extrêmement peu probable »	« évènement très improbable »	« évènement improbable »	« évènement probable »	« évènement courant »

Pour les phénomènes dangereux dont les effets ne sortent pas du site, l'analyse détaillée des risques est sans objet.

La **synthèse de l'analyse détaillée des risques** est présentée dans le tableau suivant :

N°	Phénomènes dangereux	Effets	Gravité	Niveau de probabilité d'occurrence
SC1	Incendie du stock de matières premières et produits finis Bâtiment B4	Thermiques Toxiques (fumées)	Sans objet	Sans objet
SC2	Incendie des silos de stockage de granulés en polypropylène	Thermiques Toxiques (fumées)	Sans objet	Sans objet
SC3	Incendie du stock de matières premières et produits finis aux bâtiments B5/B7	Thermiques Toxiques (fumées)	Sans objet	Sans objet
SC4	Incendie généralisé des zones B4/B5/B7 + Silos	Thermiques Toxiques (fumées)	Sans objet	Sans objet
SC5	Incendie du stock de produits finis (bidons aluminium et plastiques) au bâtiment B8	Thermiques Toxiques (fumées)	Sans objet	Sans objet

N°	Phénomènes dangereux	Effets	Gravité	Niveau de probabilité d'occurrence
SC6	Incendie du stock de produits finis (bidons aluminium) au bâtiment B9	Thermiques Toxiques (fumées)	Sans objet	Sans objet
SC7-1	BLEVE de la cuve de propane	Surpression	Important	E
		Thermiques	Catastrophique	E
SC7-2	Eclatement de la cuve de propane	Surpression	Important	E
SC8	Eclatement de la cuve d'oxygène	Surpression	Important	E

Ensuite, les scénarios d'accidents majeurs (sortant du site) sont placés dans la **grille d'acceptabilité du risque** :

Gravité des conséquences sur les personnes exposées	Probabilité (sens croissant de E vers A)				
	E	D	C	B	A
Désastreux					
Catastrophique	SC7-1				
Important	SC7-2 / SC8				
Sérieux					
Modéré					

- Acceptabilité du risque** ⇔ les accidents sont « **acceptables** » (le risque est maîtrisé).
- Risque acceptable avec barrières de sécurité** ⇔ les accidents dans cette zone doivent faire l'objet d'une démarche d'amélioration continue. La mise en place de dispositifs de sécurité complémentaires, ou le renforcement des dispositifs en place est à envisager.
- Risque non acceptable** ⇔ Les accidents sont « **inacceptables** » La mise en place de dispositifs de sécurité complémentaires est nécessaire.

Conclusion :

Les scénarios d'accidents positionnés en case jaune concernent les cuve aériennes stockage de propane et d'oxygène. Compte tenu de leur implantation sur site (installation existantes) et de la nature physique des phénomènes accidentels redoutés ; les seuls moyens de réduire la criticité de ces scénarios est de réduire la probabilité d'apparition du phénomène accidentel.

En considérant les moyens de prévention déjà mis en place sur site, ces phénomènes accidentels présentent des fréquences d'occurrence extrêmement faibles positionnant les scénarios au plus bas de l'échelle de probabilité dans la grille de criticité.

Les pistes d'amélioration de la maîtrise des risques passent par un renforcement des mesures de prévention vis-à-vis d'une potentielle agression interne :

- Renforcement de la sensibilisation et de la communication des chauffeurs avec mise en place d'un panneau de rappel de l'obligation de rouler au pas au droit de ces équipements,
- Interdiction de stockage de matières combustibles dans un rayon de 10 m,
- Mise au budget 2024 d'une solution de renforcement des dispositifs de protection passifs autour de ces équipements (en priorité pour la cuve d'Oxygène).

7.5 MESURES DE PREVENTION, D'INTERVENTION ET D'ORGANISATION DE LA SECURITE

Cette partie de l'étude de dangers décrit ce qui a été mis en place dans l'entreprise TOURNAIRE SAS pour assurer la sécurité au quotidien et en cas d'accident :

- Les mesures de prévention générales, y compris les conditions d'accessibilité au site pour les services de secours ;
- Les mesures de prévention des sources d'inflammation ;
- Les mesures de prévention de l'explosion ;
- Les mesures de détection et d'intervention en cas d'incendie ;
- Les mesures vis-à-vis du risque de pollutions accidentelles.

Cette étude a également permis de vérifier :

- ✓ Les moyens d'extinction incendie par rapport aux besoins en cas d'intervention externe,
- ✓ Les moyens de confinement des eaux d'extinction d'éventuels incendies sur le site principal et les sites déportés.

Suite à ces vérifications, 2 actions ont été lancées pour assurer la mise en adéquation des moyens :

- Mise en place programmée au cours du mois de novembre 2023, d'un nouveau poteau incendie public (pour lequel la société TOURNAIRE a financé l'extension du réseau d'eau) à proximité du bâtiment B18,
- Mise au budget 2024 de travaux pour assurer le confinement des éventuelles eaux d'extinction incendie sur le site déporté accueillant les bâtiments B8 et B9.

8 PLANIFICATION DES ACTIONS PROJETEES A L'ISSUE DES ETUDES

Le tableau ci-dessous constitue la liste des actions planifiées par la société TOURNAIRE SAS suite aux différentes études menées dans le cadre de la présente demande de mise à jour de l'autorisation environnementale :

Tableau 1 : Liste et planification des actions projetées

Action	Pièce du dossier dans laquelle l'action est mentionnée	Délais
Test d'une unité pilote en sortie de la station de traitement des eaux afin d'assurer le traitement de finition et le recyclage de ces effluents dans les unités de traitement de surfaces (Objectif zéro rejet)	PJ n°5 – Etude d'incidence	Au cours de l'année 2024
Obtention d'une autorisation de rejet des purges de déconcentration de l'IRDEFA vers le réseau d'assainissement collectif de la commune de Grasse (Exutoire : Station d'épuration de la Paoute - Filière domestique)	PJ n°5 – Etude d'incidence	1 ^{er} semestre 2024
Sur la base des derniers rapports d'investigation acoustique, établissement d'un nouveau plan d'action ciblant les principaux équipements et postes de travail à l'origine des émergences sonores	PJ n°5 – Etude d'incidence	1 ^{er} semestre 2024
<u>Confinement des eaux d'extinction incendie pour la zone B8/B9 :</u> Travaux d'étanchéisation des murs d'enceinte et installation de vannes de sectionnement actionnables au niveau des exutoires	PJ n° 49 – Etude de dangers	Au cours de l'année 2024
<u>Stockage, en cuves aériennes, de propane et d'oxygène :</u> Renforcement de la sensibilisation et de la communication des chauffeurs avec mise en place d'un panneau de rappel de l'obligation de rouler au pas au droit de ces équipements Mise au budget 2024 d'une solution de renforcement des dispositifs de protection passifs autour de ces équipements (en priorité pour la cuve d'Oxygène)	PJ n° 49 – Etude de dangers	Au cours de l'année 2024